

2417

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 194^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 26 novembre 2019, à 17 h 30 sous la présidence de M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Kim Dufresne Nancy Lapointe Caroline Otis Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Stéphane Dignard Michel Goudreau Yves Mc Nicoll Stéphane Mercier Jean Perron Sylvain Riendeau John Djemissot Soifaite

Absences motivées :

Mesdames	Marie-Claude Bourgeois Mélissa Lapierre
Messieurs	Simon Paquin Mathieu St-Jean

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée.

194.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-191126-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 194.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 194.2 Acquisition de l'attestation d'études collégiales Inspection en bâtiment et attribution au collège constituant de Joliette*
- 194.3 Adoption du procès-verbal de la 192^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
- 194.4 Adoption du procès-verbal de la 193^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 194.5 Suite (s) aux procès-verbaux*
- 194.6 Rapport du comité exécutif*
- 194.7 Parole au public*
- 194.8 Collège constituant de Joliette*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 194.9 Collège constituant de L'Assomption*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 194.10 Collège constituant de Terrebonne*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 194.11 Budget d'investissement 2019-2020*
 - a) Budget maintien du parc immobilier – révisé*
 - b) Budget d'investissement mobilier (MAOB)*
- 194.12 Rapport financier annuel 2018-2019*
 - a) Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification interne*
 - b) Résultats financiers annuels 2018-2019*
 - c) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 194.13 Adoption du rapport annuel des activités du CRL pour l'année 2018-2019*
- 194.14 Adoption du rapport annuel des activités d'INÉDI pour l'année 2018-2019*
- 194.15 Adoption de la Politique sur la sécurité de l'actif informationnel*
- 194.16 Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction du collège constituant de Joliette en cas d'absence ou d'incapacité d'agir*
- 194.17 Nomination à la commission des études des collèges constituants de L'Assomption et de Terrebonne*

- 194.18 *Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2020-2030*
- 194.19 *Informations :*
- *Rapport de la direction générale*
 - *Rapport de la présidence*
 - *Avis de motion*
- 194.20 *Divers*
- 194.21 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

194.2 Acquisition de l'attestation d'études collégiales Inspection en bâtiment et attribution au collège constituant de Joliette :

Le conseiller à la recherche et au développement institutionnel, M. Dominic Leblanc, est présent pour présenter le projet et les démarches qui ont mené à celui-ci. Il expose les éléments qui démontrent la pertinence de procéder à l'acquisition de cette attestation d'études collégiales.

L'orientation du plan stratégique visant à augmenter, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, l'attraction et la rétention des étudiants jeunes et adultes de la région, et recruter à l'extérieur de celle-ci a amené la direction de la Formation continue à bonifier son offre de service par l'acquisition d'une attestation d'études collégiales en inspection en bâtiment.

Cette attestation pourrait être acquise auprès du Cégep Montmorency. Le collège constituant de Joliette pourrait intégrer cette AEC au programme de Technologie du génie civil, en considérant la possibilité d'apporter des modifications mineures à certaines prérogatives locales (préalables, conditions d'admission, etc.).

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, il est de la responsabilité du Cégep régional de Lanaudière et du conseil d'administration d'attribuer les programmes parmi les collèges constituants, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue.

Le processus d'analyse et d'attribution de programmes à la Formation continue s'appuie sur des critères déjà établis et qui sont de :

- ✓ Considérer l'existence d'un DEC souche et l'expertise déjà développée
- ✓ Considérer l'origine de la demande
- ✓ Conserver l'unicité de la responsabilité
- ✓ Minimiser les modifications sur les listes d'ancienneté
- ✓ Rechercher l'équilibre de la carte des programmes entre les collèges constituants
- ✓ Susciter le partenariat régional ou local
- ✓ Établir des liens de complémentarité entre les projets de développement en formation continue et les programmes conduisant aux DEC

Attendu l'orientation du plan stratégique visant à augmenter, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, l'attraction et la rétention des étudiants jeunes et adultes de la région, et recruter à l'extérieur de celle-ci ;

Attendu l'axe de développement du plan stratégique visant à bonifier l'offre de services et de formation et les faire connaître ;

Attendu les liens pertinents avec plusieurs programmes collégiaux;

Attendu l'avis favorable d'Emploi-Québec;

Attendu les perspectives d'emplois favorables dans Lanaudière, les régions limitrophes et l'ensemble du Québec;

Attendu l'absence d'offre actuelle environnante ;

Attendu l'avis favorable du département de génie civil;

Attendu l'avis favorable du comité de programme de Technologie du génie civil;

Attendu la recommandation du comité de gestion pédagogique;

Attendu les avis favorables de la commission des études et du conseil d'établissement;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

CARL-191126-02

« Il est résolu d'autoriser le Service de la formation continue à acquérir l'attestation d'études collégiales Inspection en bâtiment du Cégep Montmorency et que ce programme d'études relève du programme Technologie du génie civil (221.B0) au collège constituant de Joliette. »

Adoptée à l'unanimité.

194.3 Adoption du procès-verbal de la 192^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Jean Perron,

CARL-191126-03

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 192^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 18 septembre 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

194.4 Adoption du procès-verbal de la 193^e assemblée ordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de Mme Kim Dufresne, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-191126-04

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 193^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 24 septembre 2019. »

Adopté à l'unanimité.

194.5 Suite (s) aux procès-verbaux :

Sans objet.

194.6 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 17 septembre, le 3 octobre et le 7 octobre 2019.

194.7 Parole au public :

Sans objet.

194.8 Collège constituant de Joliette :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***
 - Le poste de direction adjointe aux études, services des programmes techniques, de l'international et de l'interculturel est actuellement en processus de recrutement.
 - Le nouveau devis du programme en TPHA prendra effet à l'automne 2020.
 - La journée du 26 septembre qui devait être une journée consacrée à l'environnement a été l'objet d'un boycott de la part des étudiants suivi d'une grève des enseignants le 27 septembre.
 - Une visite des catacombes hantées a été organisée à l'occasion de la fête d'Halloween. Plus de 1000 personnes ont fait la visite et 200 personnes ont été refusées en raison de la grande popularité de l'événement.

- Plus de 800 personnes ont participé aux portes ouvertes.
- La cérémonie des diplômes s'est tenue le 17 novembre avec 250 diplômes remis pour l'occasion.

Lors du conseil d'établissement, une résolution a été adoptée afin de demander au conseil d'administration de faire des représentations auprès du ministère afin qu'il y ait un moratoire sur la question de la fermeture projetée des programmes en techniques administratives. Le ministère souhaite fermer les sous-programmes et conserver un programme générique unique.

La direction générale informe les membres qu'il est normal que le ministère procède à la révision de programmes, cependant la méthodologie pour le faire dans le cas présent révèle une discordance entre le processus et les conclusions auxquelles le ministère en arrive. Les données nécessaires à une bonne évaluation n'ont pas été recueillies.

Plusieurs actions ont été faites, par la Fédération des cégeps et par la direction générale, notamment pour obtenir une analyse de la part de services Québec concernant l'adéquation entre la formation et l'emploi.

Attendu la fermeture projetée des programmes d'études Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0), Gestion de commerces (410.D0) et Techniques de bureautique (412.A0);

Attendu les résolutions des conseils d'établissement qui déplorent l'intention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de procéder à la fermeture des programmes précités;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyé par Mme. Diane Raymond,

CARL-191126-05

« Il est résolu que le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière demande un moratoire au MEES sur la fermeture de ces programmes. »

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-191126-06

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no JO2019100901. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Stéphane Dignard, dûment appuyée par M. Jean Perron,

CARL-191126-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

194.9 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***
 - Les activités de sensibilisation en lien avec la mise en œuvre de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel ont débuté, notamment du 22 au 25 octobre avec l'exposition itinérante « Que portais-tu? ».
 - La semaine des éveilleurs de conscience s'est tenue du 28 octobre au 1^{er} novembre avec plus de 2070 participants inscrits aux différentes activités.
 - La médaille du lieutenant-gouverneur a été remise le 4 octobre à Mme Sandrine L'Écuyer, étudiante en science de la nature ayant eu la plus haute cote R.
 - Le 11 novembre dernier, le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption a fait vivre à 100 étudiants du collège de L'Assomption, une journée à titre d'étudiant du Cégep. L'expérience sera renouvelée et peut-être même élargie aux autres écoles secondaires.
 - Le 13 novembre, 900 personnes ont été accueillies aux portes ouvertes.
 - Le prix René Lévesque de la presse étudiante a été remis à Mme Alexandra Hénault pour son texte « Je ne voudrais jamais enfanter ».

Recommandation d'émission de diplômés :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de Mme Kim Dufresne, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-191126-08

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2019091101. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-191126-09

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

194.10 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***
 - Dépôt du bilan du comité sur la réussite 2018-2019 avec plus de 178 actions qui ont été colligées.
 - Un programme afin d'accueillir un étudiant réfugié est actuellement en cours.
 - Une révision du programme en Techniques de l'électronique industriel (243.C0) est en cours.
 - Une journée pédagogique sur le thème de l'environnement s'est tenue le 27 septembre.
 - Dans le cadre des « Grandes entrevues » sur le modèle de l'émission de télé du même nom, le collège a reçu M. Paul Arcand le 8 octobre dernier.
 - Le 17 octobre, l'auteur M. Michel Tremblay est venu donner une conférence. Il a fait preuve d'une grande générosité.

- Les portes ouvertes le 22 octobre ont permis d'accueillir 900 personnes.
- La semaine de la philosophie s'est tenue du 4 au 8 novembre sur le thème de « Léonard de Vinci ».
- La cérémonie de remise des diplômes s'est tenue le 23 novembre dernier en présence de la direction générale. L'an prochain, l'événement se tiendra au théâtre du Vieux-Terrebonne.
- C'est M. Mathieu Fillion qui a reçu la médaille du lieutenant-gouverneur.
- Le département de littérature ira rencontrer quelques écoles bassin de la Commission scolaire des affluents, le 6 décembre prochain, afin de parler de la transition du secondaire au collégial.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,

CARL-191126-10

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no TB2019091301. »

Adoptée à l'unanimité.

194.11 Budget d'investissement 2018-2019 :

a) Budget maintien du parc immobilier – révisé

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté provisoirement le projet de budget du maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière, de telle sorte que la direction des ressources matérielles puisse engager et réaliser un certain nombre de travaux au début de l'exercice financier 2019-2020.

L'allocation provisoire présentée en avril dernier était de 4 616 600 \$ sur la base de l'allocation 2018-2019. À cette allocation s'ajoute un montant

de 275 500 \$ confirmé par le MEES le 12 décembre 2018 portant ainsi l'allocation totale pour 2018-2019 à 4 892 100 \$. L'allocation 2019-2020 est maintenant connue. Elle représente 5 074 000 \$.

La liste des travaux ci-jointe tient compte de l'allocation confirmée pour 2019-2020 de 5 074 000\$ ainsi que des ajouts 2018-2019 de 1 124 500 \$ pour un total de 6 198 500\$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement révisé – Maintien d'actifs du parc immobilier pour l'année 2019-2020.

Attendu la résolution CARL-190423-7 à l'effet d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2016-2017, soit 4 616 600 \$;

Attendu l'allocation normalisée 2019-2020 pour le maintien des actifs du parc immobilier du Cégep régional de Lanaudière déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'ordre de 5 074 000 \$;

Attendu les ajustements confirmés pour l'allocation 2018-2019 de 1 124 500 \$;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu d'adopter le budget révisé de maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière de 6 198 500 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Budget d'investissement mobilier (MAOB)

RENOUVELLEMENT DU PARC MOBILIER (MAOB)

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté un budget provisoire pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) du Cégep régional de Lanaudière sur la base des montants accordés en 2018-2019. Le budget provisoire présenté à ce moment était de 2 735 100 \$ sur la base de l'allocation 2018-2019.

Depuis, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) nous a confirmé que l'allocation normalisée pour 2019-2020 est de 2 806 800 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le MEES au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) pour l'année 2019-2020 en tenant compte des montants additionnels.

PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE (PAN – MAOB)

Comme annoncé à la séance du conseil d'administration du 20 novembre 2018, le MEES a accordé une allocation additionnelle de 995 700 \$ pour le Plan d'action numérique pour l'année 2018-2019. Cette allocation a été reconduite en 2019-2020 pour un montant additionnel de 1 205 000 \$. Les objets de dépenses associées à cette allocation sont : Plan directeur en informatique, l'acquisition d'équipements numériques, progiciels de gestion intégrée, sécurité de l'information.

Attendu la résolution CARL-190423-13 à l'effet d'autoriser le budget d'investissement _ MAOB 2018-2019 sur la base des montants accordés en 2018-2019, soit 2 735 100 \$;

Attendu l'allocation normalisée 2019-2020 pour le MAOB du Cégep régional de Lanaudière déposée par le MEES au Conseil du trésor de l'ordre de 2 806 800 \$;

Attendu l'allocation normalisée pour le Plan d'action numérique (PAN) du Cégep régional de Lanaudière déposée par le MEES au Conseil du trésor de l'ordre de 995 700 \$ pour 2018-2019 et de 1 205 000 \$ pour 2019-2020;

Attendu les projets à venir en lien avec les objets de dépenses du Plan d'action numérique (PAN);

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

« Il est résolu :

- d'adopter le budget d'investissement 2018-2019 – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) révisé du Cégep régional de Lanaudière sur la base de l'allocation confirmée pour 2019-2020 au montant de 2 890 420 \$.*

- *d'adopter le budget d'investissement 2018-2019 – Plan d'action numérique (PAN) du Cégep régional de Lanaudière sur la base de l'allocation confirmée pour 2018-2019 et 2019-2020 respectivement de 995 700 \$ et 1 205 000 \$. »*

Adoptée à l'unanimité.

194.12 Rapport financier annuel 2018-2019 :

a) Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification interne

Le président du comité d'audit interne fait état de la rencontre avec les auditeurs indépendants et des travaux du comité dans le cadre de l'audit externe.

Il mentionne que des félicitations ont été faites à l'équipe des ressources financières ainsi qu'à la direction générale pour la qualité du travail effectué dans le cadre du rapport financier annuel. Il recommande l'acceptation des résultats financiers 2018-2019 qui seront présentés aux membres du conseil d'administration.

b) Résultats financiers annuels 2018-2019

La directrice des ressources financières procède à la présentation du Rapport financier annuel.

Le rapport financier de l'auditeur est sans réserve. La directrice financière fait un rappel du nouveau modèle de présentation. Elle explique que des précisions devaient être apportées à la suite de la présentation de l'an dernier. Un travail a été fait avec les partenaires et ce qui est présenté aux membres concernant les résultats financiers 2018-2019 tient compte de ces précisions.

Le but du nouveau modèle était de tenir compte des responsabilités de chacun en fonction des champs d'activités, que ce soit au niveau pédagogique, mais également au niveau des services. Il était souhaité de maximiser les revenus, notamment par des incitatifs qui encouragent la bonne gestion.

Le Cégep régional de Lanaudière termine l'année avec un surplus de 640 043 \$ en respect du budget. Les confirmations d'allocations qui sont arrivées en cours d'années financières ont contribué à augmenter le résultat. C'était également la deuxième année du réinvestissement du gouvernement sur un plan de 5 ans. La performance est attribuable au respect du budget et à la bonne gestion de tous. On constate un surplus, notamment en ce qui concerne les coûts de convention.

Attendu le résultat de l'audit 2018-2019 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-180220-10;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen;

Attendu la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Kim Dufresne,

CARL-191126-13

« Il est résolu que le conseil d'administration, pour l'exercice financier 2018-2019, procède à l'adoption des documents suivants :

- ⇒ le rapport financier annuel (RFA), incluant les notes complémentaires aux états financiers;*
- ⇒ le rapport des résultats financiers ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

c) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers

La directrice des ressources financières fait la présentation du dossier.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;

Attendu le solde de fonds au terme de l'exercice 2018-2019;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2019-2020;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

CARL-191126-14

« Il est résolu d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2019, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2018-2019. »

Adoptée à l'unanimité.

194.13 Adoption du rapport annuel d'activités 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière :

La direction générale dépose la version administrative du rapport annuel 2018-2019.

Attendu la clause 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui stipule qu'un collège doit faire rapport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de ses activités pour son exercice financier précédent;

Attendu les textes législatifs exigeant la présence de certains éléments de contenu dans le rapport annuel;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par M. Djemmissot Soifaite,

CARL-191126-15

« Il est résolu d'adopter la version administrative du rapport annuel 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

194.14 Adoption du rapport annuel d'activités d'INÉDI pour 2018-2019 :

La direction du collège constituant de Terrebonne dépose le rapport annuel 2018-2019 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel INÉDI.

Attendu l'obligation pour INÉDI de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avant le 1er décembre de chaque année, un rapport annuel en lien avec son plan de travail précédent;

Attendu les éléments essentiels de contenu devant figurer au rapport annuel;

Attendu la recommandation du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Kim Dufresne, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-191126-16

« Il est résolu d'adopter le rapport annuel 2018-2019 d'INÉDI. »

Adoptée à l'unanimité.

194.15 Adoption de la Politique sur la sécurité de l'actif informationnel :

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information explique le contexte de la refonte de la *Politique sur la sécurité de l'actif informationnel* (ci-après appelé « la Politique), qui avait été adoptée par le conseil d'administration le 24 septembre 2013. La Politique visait à préciser les principes généraux et les responsabilités inhérentes à une saine gestion des technologies de l'information dans le but d'offrir aux usagers et au cégep, un environnement technologique sécuritaire.

Le CRL doit s'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité de l'information, mais également de son intégrité et du respect de la confidentialité.

La refonte de la politique actuelle est devenue nécessaire étant donné la place grandissante que prend maintenant l'information au sein des organisations ainsi que l'augmentation des personnes qui y ont accès. Le CRL a également souhaité répondre aux obligations qui découlent de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), de l'Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information.

Attendu les obligations de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), de l'Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

Attendu l'importance pour le cégep de mettre en place une gouvernance ainsi que le cadre de gestion de la sécurité de l'information, décrite dans la politique de la sécurité de l'information proposée;

Attendu que le projet de politique de sécurité de l'actif informationnel a pour objectif de préciser les principes généraux et les responsabilités inhérentes à une saine gestion des technologies de l'information dans le

but d'offrir aux usagers et au cégep un environnement technologique sécuritaire;

Attendu que le CRL doit s'acquitter de ses obligations à l'égard de la sécurité de l'information quant à la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de celle-ci;

Attendu que cette politique s'adresse à tout le personnel, à toute personne physique ou morale qui, à titre d'employé, de consultant, de partenaire, de fournisseur, d'étudiant ou de public, utilise les actifs informationnels du CRL;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-191126-17

« Il est résolu d'adopter la refonte de la Politique de sécurité de l'actif informationnel du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

194.16 Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction du collège constituant de Joliette en cas d'absence ou d'incapacité d'agir :

Conformément à l'article 8.5 du Règlement no 1 de régie interne, il revient au conseil d'administration de désigner une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction du collège constituant, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

Ainsi, avec la récente nomination de M. Sylvain Riendeau à la direction du collège constituant de Joliette, il convient de nommer une personne en mesure de la remplacer en cas d'absence et d'incapacité d'agir de cette dernière.

Attendu l'importance de prévoir une suppléance à la direction du collège constituant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;

Attendu que le cadre qui exerçait cette fonction au collège constituant de Joliette a été nommé directeur du collège constituant;

Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,

CARL-191126-18

« Il est résolu de désigner :

- *M. Bruno Gariépy, directeur adjoint au service de l'organisation et du cheminement scolaires, pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur du collège constituant de Joliette, M. Sylvain Riendeau, en*

cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, et ce, à compter des présentes. »

Adoptée à l'unanimité.

194.17 Nomination à la commission des études du collège constituant de Terrebonne :

Dans la foulée des récentes nominations de cadres aux directions adjointes des collèges constituants de L'Assomption et de Terrebonne, il y a lieu de procéder à leur nomination à la commission des études.

Il revient au conseil d'administration de désigner le personnel d'encadrement au sein des commissions des études.

Attendu l'article 7 des Lettres patentes du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'article 17 b) de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu que le Règlement sur la commission des études précise que la désignation des membres du personnel cadre à la commission des études est faite par le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les récentes nominations de cadres aux collèges constituants de L'Assomption et de Terrebonne qui siégeront sur ces comités;

Attendu la recommandation des directions des collèges constituants de L'Assomption et de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Kim Dufresne, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,

CARL-191126-19

« Il est résolu de nommer Mme Sonia De Benedictis, directrice adjointe aux études, service des programmes et du développement pédagogique, à la commission des études du collège constituant de Terrebonne, en remplacement de M. Éric Francoeur, en date du 21 octobre 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

194.17 Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2020-2030 :

Le gouvernement du Québec poursuit l'optimisation des investissements dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Il doit évaluer les priorités d'action en ce qui a trait à l'acquisition, au maintien et au développement des activités de recherche. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) demande aux cégeps de mettre à jour et de prioriser leurs

projets d'infrastructure à l'intérieur d'un plan décennal d'investissements. Le MEI souhaite par la suite être en mesure de planifier les budgets permettant de dégager des objectifs stratégiques et cibler des projets en fonction de priorités.

Attendu l'engagement au chapitre de la recherche que le cégep a reconduit dans son Plan stratégique 2015–2020;

Attendu les plans de développement des infrastructures et équipements de recherche produits antérieurement par le Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que ces plans identifient les besoins pour nos centres d'expertise et notre centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en matière d'espaces de travail de même que des besoins en équipements spécialisés;

Attendu que le ministère de l'Économie et de l'Innovation souhaite connaître nos projets de même que ceux dans le réseau afin de dégager des priorités et besoins, et planifier d'éventuels investissements;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-191126-20

« Il est résolu d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2020-2030 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

194.19 Informations :

- ***Rapport de la direction générale***

La direction générale dépose son rapport.

- ***Rapport de la présidence***

Le président informe les membres que son deuxième mandat prendra fin en décembre après 6 ans au conseil d'établissement de Joliette et au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière. Il présidera sa dernière assemblée au mois de février.

- ***Avis de motion***

Lors de l'assemblée du conseil d'administration du 18 février prochain, des modifications devraient être proposées aux Règlements no 4 et 5 et 6.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

2435

194.20 Divers :

Sans objet.

194.21 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 19 h 12.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée